



Solde du bilan comptable 2008

Par **vincent**, le **21/12/2009** à **18:28**

Bonjour,rnrnJ'ai cessé l'activité de mon entreprise en janvier 2008, mon comptable me réclame, en décembre 2009, 300 € pour le solde du bilan de clôture de mon compte entreprise. Est-ce qu'il en a encore le droit ?rnrnMerci de votre réponse,rnrnsalutations

Par **reno_8**, le **27/12/2009** à **18:21**

BonsoirrnDemander la justification de la facturation et un détail des temps passés par votre expert comptable sur l'année 2009.rnLe délai est quand même très éloigné entre la fin de votre liquidation et sa demande.rnD'autant plus que votre compte bancaire est maintenant clos.rnUn conseil, ne payer pas, il ne pourra pas faire grand chose, au pire contacter l'ordre des experts comptables de votre région, il examinera votre dossier.